



Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 95 0513495
Auprès du Préfet de la région d'Ile-de-France
Convention de partenariat pour l'utilisation du titre A.P.E. appartenant au CENTRE CANIN de Cast

AGENT DE SECURITE CONDUCTEUR CYNOPHILE

Référence lois : n° 83-629 du 12 juillet 1983 et Convention collective n° 3196 / n° 2008-582 du 20 juin 2008 / Décret 2005-1122

| DUREE MINIMALE DE FORMATION | DUREE OPTIMALE DE LA FORMATION |
|-------------------------------|--|
| 385 Heures Hors examen | 400 Heures avec l'ensemble des validations |

PRESENTATION DU METIER

- Le conducteur de chien doit s'attacher à constituer une véritable équipe « Homme / chien » sachant optimiser les qualités acquises et naturelles du chien.
- Le chien est l'auxiliaire du conducteur de chien dans l'exercice de sa mission. Le conducteur est obligatoirement propriétaire de son chien, en règle avec la législation en vigueur.
- Dans le cadre de ses missions, son activité consiste à assurer la protection des biens et / ou des personnes sur un secteur géographique déterminé en application des consignes.

PRE REQUIS

- Vaccinations (CHLPR) + Toux de chenil (forme virale et bactérienne) avec passeport Européen
- Être identifié par tatouage ou puce électronique au nom du conducteur cynophile
- Savoir lire, écrire, comprendre et s'exprimer en Français et savoir compter et être titulaire de son N° de carte professionnelle ou d'autorisation préalable ou provisoire
- Attestation d'assurance responsabilité civile spécifique pour les chiens de 2^{ème} catégorie et être en possession de son permis de détention conforme à la réglementation

Prés requis liés au chien en formation et présenté

- 18 mois minimum à l'issue de la formation
- Phénotype du chien doit correspondre à une des races de chiens habilités au mordant définie par la Société Centrale Canine.
- Pour les chiens de 2^{ème} catégorie test comportemental et à jour des formalités administratives
- Chien de 1^{ère} catégorie interdit
- Réussite du test d'entrer ASC de spécialité ou CSAU.

PROGRAMME TYPE DE LA FORMATION

TRONC COMMUN CQP avec SST – 41 heures (Arrêté du 10 juillet 2012)

41 heures = durée minimale de la formation initiale hors entraînement QCU et examen QCU

Connaître le livre VI du Code de la sécurité intérieure et ses décrets d'applications - 5 heures

[Tapez un texte]

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 📠 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr

Maîtriser :

- l'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ;
- l'architecture d'ensemble ;
- les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ;
- le régime de la carte professionnelle DRACAR et télc@rtepro.
- le principe d'exercice exclusif ;
- le principe de neutralité ;
- la détention et usage des armes ;
- les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ;
- le port des uniformes et insignes ;
- les spécificités des services internes ;

Connaître les dispositions utiles du code pénal - 3 heures

Savoir appliquer les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir :

- les conditions légales de rétention d'une personne, avant mise à disposition des forces de police ;
- la non-assistance à personne en danger ; L'omission d'empêcher un crime ou un délit ;
- l'usurpation de fonctions ; L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ;
- l'appropriation frauduleuse ; Le fonctionnement des juridictions pénales.

Application de l'article 73 du code de procédure pénale. - 2 heures

Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 CPP,

Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques - 2 heures

Connaître la législation relative :

- au respect de la vie privée ;
- au respect du droit de propriété ;
- aux juridictions civiles ;
- à la CNIL.

Respecter la déontologie professionnelle - 4 heures

Respecter :

- le secret professionnel ;
- les principes déontologiques ;
- être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques et associées.

Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premiers secours, conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS - 14 heures, dont 7 heures de mise en situation pratique

- Maîtriser et reproduire de façon efficace les gestes de premiers secours,
- Connaître les grands principes en prévention des risques, les moyens d'alerte
- Mettre une victime en sécurité et éviter le sur accident,
- D'informer son entourage de ces mêmes risques,
- Alerter les services extérieurs concernés,
- Accueillir et guider les secours,
- De savoir positionner son rôle de sauveteur le cadre réglementaire.

Validation conformément au programme INRS du Sauveteur Secouriste du Travail (SST), ou PSC1 ou PSE1

Savoir analyser les comportements conflictuels - 3 heures

Connaître :

- les origines des conflits ; Les différents types de conflits ; La stimulation et les motivations des conflits ;
- les étapes d'un conflit ; La prévention du conflit.

Savoir résoudre un conflit - 2 heures

Savoir :

[Tapez un texte]

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 ✉ 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr

traiter une agression verbale ; Gérer les émotions ; Adopter des techniques verbales ; intervenir par étapes ; Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.

Savoir transmettre des consignes. – 2 heures

Savoir :

mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ;
transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ;
transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie, d'accidents.

Réaliser une remontée d'informations - 4 heures

. Savoir :

faire un compte rendu oral ; Faire un compte rendu écrit ; Faire un rapport.

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE SPECIFIQUE DE LA SECURITE PRIVEE (Arrêté du 4 décembre 2013) - 33 heures

- Respecter les conditions de moralité requises pour l'accès à la profession
- Connaître et appliquer :
 - les dispositions du code rural relatives aux conditions de détention et d'entretien des chiens ;
 - les dispositions du code civil relatives aux principes de la responsabilité civile ;
 - la réglementation relative aux formalités d'identification et d'usage dans l'exercice de l'activité de surveillance et de gardiennage.
- Maîtriser les conditions d'interpellation : article 73 du code de procédures pénales
- Définition et arme par destination - le décret-loi du 18 avril 1939 Définition-du chien comme arme par destination
- Conditions et les limites de la légitime défense avec un chien
 - Le Rôle et le fonctionnement de la Société Centrale Canine - Les Clubs d'Utilisations
 - Les documents officiels (*Carte d'identification, Certificat de naissance, le Pédigrée, Les procédures administratives pour la reproduction*)
 - Nomenclature des races
 - Les responsabilités Civiles et Pénales du conducteur et de l'entreprise, et décret du 23 Février 2009
 - Le code Rural : L 211-17 et Sensibilisation au respect de l'animal (L 214-1 à L 214-3).

CONNAISSANCE GENERALE DE L'ANIMAL - 35 heures

Connaissances générales concernant l'environnement des races canines

- Nomenclature des races, présentes dans le stage
- Historique des races de chiens
- La familiarisation
- L'alimentation
- Hygiène Corporelle,
- Le pansage - Les soins périodiques - La prophylaxie des maladies
- Les maladies virales, bactériennes, parasitaires zoonoses
- Les différentes affections- Le protocole de vaccination
- Hygiène de l'habitat
- lieu de vie,
- hygiène et réglementation dans les transports
- Urgences cynophiles
- coup de chaleur - torsion d'estomac - saignements...
- Les gestes de premiers secours
- Psychologie canine
- Les moyens de communication
- Les comportements
- Les instincts
- Morphologie et anatomie
- Les sens du chien
- Les moyens de détection, l'alerte, le pistage
- Les dysplasies
 - Matériels cynotechniques

[Tapez un texte]

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 ✉ 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr

OBEISSANCE ET SOCIABILITE - 79 heures dont 72 heures de mise en situation pratique
Maîtrise de son animal concernant la sociabilité et l'obéissance.

Exercice Pratique : Il est capable d'effectuer

- Une suite au pied en laisse, et en laisse muselée
- Un maintien en position couché/assis, le conducteur à vue (contrôle immédiat et continu du maître) décret 86-1099.
- Des positions à son chien au pied statique (Assis, debout, couché)
- Un rappel (dans un terrain ou bâtiment clos, chien en liberté,
- De motiver son chien à l'objet
- De faire franchir à son chien des obstacles bas.
- De faire évoluer sous contrôle son chien dans différents environnements (bâtiments, escaliers...)
- De contrôler son chien durant des exercices pratique de sociabilité de jour en présence du public et d'un de ses congénères (sociabilité, obéissance, maîtrise et contrôle du chien en tous lieux)

DEFENSE DU MAITRE, ACCOMPAGNEMENT. - 77 heures dont 63 heures de mise en situation pratique
Maîtrise du chien dans le cadre de la légitime défense (*défense du maître*) dans une situation de travail.

Appliquer les différentes étapes d'apprentissage pour acquérir une maîtrise de son chien lors d'action mordante en développant :

- Le débouillage.
- Le mordant au costume.
- La défense du maître, frappe muselée.
- Accompagnement auprès des autorités compétentes.
- La cessation et vigilance.
- Le déconditionnement au mordant.
- prendre rapidement une décision sur le choix de l'opportunité d'une défense du maître avec ou sans muselière en fonction de la situation donnée dans le cadre de la légitime défense.
- faire intervenir son chien dans en frappe muselée (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense
- faire intervenir son chien démuselé (défense du maître) dans le cadre de la légitime défense et le faire cesser immédiatement et à en reprendre le contrôle lors d'une situation de mordant de brève durée.

DETECTION - 70 heures dont 56 heures de mise en situation pratique
Situation de travail de détection dans le cadre professionnel et règlementaire

Exercice pratique, a l'issue du module, le stagiaire sera en mesure d' :

- Être capable d'organiser et de dérouler sa ronde en sachant utiliser son matériel canin, constater des anomalies, découvrir des personnes illicites, objets, pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes
 - Acquérir les compétences nécessaires pour une bonne observation et interprétation des réactions et attitudes de son chien durant sa recherche et lors de la détection de personnes illicites, objets, pouvant porter un préjudice à la sécurité des biens et des personnes
 - Acquérir les connaissances nécessaires au développement des aptitudes sensorielles naturelles de son chien de jour et de nuit pour acquérir la maîtrise de son chien en situation de travail de détection dans le cadre professionnel et règlementaire: détection olfactive, visuelle et auditive
- initiation au pistage
la détection de personnes au sol, aérienne et souterraine.

[Tapez un texte]

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 📠 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr

GESTION D'UN CIRCUIT DE VERIFICATION AVEC CHIEN - 42 heures dont 35 heures de mise en situation pratique

Ronde avec chien et la gestion des anomalies et consignes dans l'exercice de la fonction d'agent de sécurité cynophile

Appliquer les procédures et méthodes d'accompagnement et se référents aux procédures de la gestion de situation conflictuel.

Maîtriser les procédures et méthodes de la prise en compte d'un PC et l'utilisation des systèmes électronique

Appliquer les procédures d'accueil et consignes de filtrage et contrôle des accès

Appliquer les procédures et méthodes d'interpellations (avant, pendant et après) et d'alerte

Inspection visuelle et palpation de sécurité avec chien. Connaître :

- le cadre légal de la palpation et de l'inspection visuelle des bagages.
- la technique d'inspection visuelle et de palpation.
- les différents niveaux du plan Vigipirate et les mesures qui s'appliquent.

INITIATION AU RISQUE INCENDIE - 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique.

Savoir :

- reconnaître les causes et les effets des incendies ;
- utiliser un tableau de signalisation incendie ;
- repérer les agents, les procédés et les matériels ;
- organiser une intervention.

[Tapez un texte]

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 📠 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr

QUALIFICATION DES INTERVENANTS (*Minimum*)

- Concernant les formateurs assurant la partie pratique de la formation : Justifier de l'aptitude professionnelle conforme à l'arrêté du 6 septembre 2005 modifié (Titre professionnel, CQP etc) et titulaire de la formation de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) à jour ou d'une formation de secourisme d'un niveau supérieur.
Nb : Cette exigence ne concerne donc pas les formateurs assurant la seule partie théorique de la formation.
- Concernant le ou les formateurs dispensant le programme pédagogique théorique et pratique (tel que la maîtrise, l'obéissance, la réglementation, les connaissances générale de l'animal) il doit justifier soit : par une certification ou diplôme inscrit au RNCP soit pouvoir en parallèle justifier d'un savoir-faire vers les apprenants soit par un titre de formateur ou d'une expérience minimum (professionnelle ou associative) de 3 ans, avec un quantum d'expérience pédagogique au moins égal à six mois.
- Concernant les formateurs assurant les modules de formation : cadre légal et déontologie et gestion d'une ronde avec chien :
Justifier de 3 années d'expérience continue en qualité de formateur en Sécurité générale ou incendie (attestations à fournir) et avoir suivi une formation de formateurs en pédagogie

Concernant le(s) formateur(s) responsable(s) du mordant,

- Justifier de l'attestation du certificat de capacité pour la dispense du mordant ou d'une équivalence suivant l'arrêté de l'Annexe 1 de l'arrêté du 26 octobre 2001 ou d'une certification équivalente inscrit au RNCP.

MATERIEL NECESSAIRE A LA FORMATION

Moyens pédagogiques théoriques

- Le support de cours suivant la fiche pédagogique du CQP/ASC, comprend 8 UV.
- Un support pédagogique détaillé devra être fourni à chaque stagiaire.
- Un système informatisé de réponses pour la réalisation de l'épreuve QCU. Celui-ci sera fourni par le centre de formation et devra répondre aux mêmes obligations qu'au CQP-APS en vigueur
- Le déroulé pédagogique. (Démonstration de l'articulation entre la théorie et la pratique).

Moyens pédagogiques pratiques

- Concernant le matériel utilisé dans le cadre de la pratique liée à la discipline obéissance les moyens matériels tels que les obstacles et agrès aux normes de sécurité.
- Concernant la pratique liée à l'activité et à la dispense du mordant au matériel aux normes en vigueur et en parfait état,
- Un accueil ou une salle de débriefing minimum dans le cas d'un organisme n'ayant pas sur place sa salle de cours pédagogique
- Terrain grillagé de 1000 m² minimum
- Déclaration d'activité au mordant (crefa 504509) de la DDPP en accord avec la préfecture.
- Locaux annexes (Convention, Partenariat), permettant de travailler les chiens dans des environnements différents (usine, hangar, entrepôt, parking, bois...)
- Chenil permettant l'attente des chiens en toute sécurité, ou des boxes d'attentes, ou un parking ombragé pour véhicule équipé de caisse de transport
- Un point d'eau
- Obstacles : haie, palissade, obstacles naturels ou éléments de parcours type « agility »
- Matériel de protection :
 - o X chiffons, 2 boudins, 2 manches de débouillage, 2 costumes de protection, 1 costumes de déconditionnement, 1 à 2 gilets de frappe muselée, accessoires divers d'excitations (en état)

Matériel en propriété du centre de Formation :

- Document de suivi d'évolution individuel ainsi que le registre au mordant des entrées et sorties journaliers, propre au centre de formation.
- Lecteur de puces
- Un pistolet d'alarme 6 ou 9 mm
- Caméscope
- Formation au secourisme (Défibrillateur, Mannequins, cassettes pédagogiques, matériel de simulation)
- P.C Télésurveillance / système d'alarme / 2 caméras minimum / détection intrusion Rétro projecteur ou Vidéo projecteur

[Tapez un texte]

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 📠 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr

- Appareils émetteurs-récepteurs (1 jeu), modèle de points de contrôle de ronde
- Moyens de communication portative émettrice, récepteur ainsi que la possession de DATI (détecteur automatique du travailleur isolé).
- Document de suivi d'évolution individuel ainsi que le registre au mordant des entrées et sorties journaliers

| VERIFICATION DES ACQUIS / EXAMEN | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'évaluation (QCU ou Questionnaire ou autre) à 50% de la réalisation de la formation théorique - Examen théorique (seulement pour les candidats ayant suivie plus de 95% de la formation) - Fiche d'évaluation à 50% de la réalisation de la formation pratique - Les phases de théorie et de travail pratique avec le chien s'alterneront en permanence et cela dès le 1^{er} jour du stage. - Livret de suivi de formation continue du chien. | |
| Evaluation | <p>UV 0 – TRONC COMMUN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve de type QCU système boîtier de vote. <ul style="list-style-type: none"> -15 questions (tirage aléatoire) avec réponse unique - le stagiaire garde la validité des unités de valeur réussit durant une période de un an, et ne devra repasser que la ou les UV non validées |
| | <p>UV 1 - LEGISLATIONS CYNOPHILE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve de type QCU système boîtier de vote. <ul style="list-style-type: none"> - 10 questions (tirage aléatoire) avec réponse unique - Une épreuve écrite sur table de type dissertation concernant la légitime défense spécifique avec un chien suivant l'article 122-5 du code pénale. Le stagiaire garde la validité des unités de valeur réussit durant une période de un an, et ne devra repasser que la ou les UV non validées |
| | <p>UV 2 - CONNAISSANCE GENERALE DE L'ANIMAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Epreuve de type QCU système boîtier de vote. - 15 questions (tirage aléatoire) avec réponse unique. <p>le stagiaire garde la validité des unités de valeur réussit durant une période de un an, et ne devra repasser que la ou les UV non validées</p> |
| | <p>UV 3 - OBEISSANCE ET SOCIABILITE</p> <p>Mise en situation et épreuve pratique. (20mm)</p> <p>Une note éliminatoire pour l'UV3 est précisé dans le cas d'un animal agressif, le même candidat sera alors éliminé et ne pourra se présenter à la ronde pratique UV4.</p> <p>L'évaluation pratique se déroule sous la forme d'une ronde, se réalisant en 2 phases principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> Sociabilité (réaction du chien en présence d'autres chiens et de personnes extérieures) Obéissance : suite en laisse et muselé ; maintien de position ; rappel. <p>Le candidat devra obtenir tous les points minima de chaque exercice pour se présenter à l'UV4. Le stagiaire garde la validité des unités de valeur réussit durant une période de un an, et ne devra repasser que la ou les UV non validées</p> <p>Le binôme échouant à 2 reprises soit à l'UV 3 (sociabilité obéissance) soit à l'UV6 (mise en situation pratique) se verra éliminé et le stagiaire avec son chien devra suivre un complément de formation correspondant aux UV non acquises et repasser la ou les UV correspondantes</p> |
| | <p>UV 4 - DETECTION</p> <p>Mise en situation et épreuve pratique de nuit. (20mm)</p> <p>Le jury évalue sur un cas pratique et suivant la grille de valeur des points à contrôler le binôme.</p> |
| Evaluation | <p>UV 5 - DEFENSE DU MAITRE, ACCOMPAGNEMENT.</p> <p>L'accompagnement et la défense du maître devra s'effectuer chien muselé, afin d'évaluer le courage du chien, la qualité de la percussion, la cessation et le retour au calme et la maîtrise du</p> |

[Tapez un texte]

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 📠 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr

maître sur son chien
 Une défense du maître devra s’effectuer chien démuselé afin d’évaluer le courage du chien, la qualité du mordant et surtout la cessation (dans un cas clair de légitime défense absolue) ainsi que la maîtrise du maître sur son chien et son retour au calme. Le jury interrogera oralement le candidat sur les critères d’application de la légitime défense (article L 122-5 du code pénal)
 Le candidat est éliminé pour l’unité UV5, dans le cas où il ne maîtrise pas le chien dans la partie défense du maître mordante, (pas de cessation après le 2^{ème} commandement) et/ou chien démuselé et mordant sans raison suffisante et/ou dans le cas d’un chien trop agressif et /ou qui ne défend pas.

UV 6 - GESTION D’UNE RONDE AVEC CHIEN
 Sur un circuit de ronde de jour et de nuit avec intervention du chien (20 mm) l’évaluation se réalisant plusieurs critères :

- La présentation du candidat, la prise en compte du PC, la prise en compte des consignes,
- la communication auprès de la hiérarchie et forces publiques.
- le compte rendu verbal et le rapport écrit de sa ronde
- les procédures et méthodes d’interpellations (avant, pendant et après) et la conduite
- les procédures et méthodes des gestes élémentaires de premier secours
- les procédures et méthodes d’accompagnement.

Le binôme maître/chien sera déclaré apte ou inapte par unité de valeur. Le stagiaire garde la validité des UV réussies durant une période de 1 an.

UV 7 - SECOURS A PERSONNES
 La validation de la formation étant sous la responsabilité du formateur (*à jour de son recyclage*) est sous forme de contrôle continu sur l’ensemble de la formation conformément aux fiches d’évaluations de l’INRS.

JURY D’EXAMEN

Le jury est composé :

- d’un membre du collège employeur (cadre ou agent de maîtrise d’une société de sécurité privée employant des agents de sécurité cynophiles lors de leurs prestations)
- d’un membre du collège salarié (agent de sécurité en activité ayant au moins deux ans d’expérience cynophile)
- Une tierce personne titulaire d’une expérience avérée dans la pratique de la cynotechnie (avoir plus de 3 ans d’activité (professionnelle ou associative) dans la formation et/ou l’évaluation et/ou l’apprentissage à la cynophilie, juge SCC, conducteur canin expérimenté, personnels d’une administration ou d’un organisme d’état titulaire d’un diplôme en rapport avec la cynotechnie référencé au RNCP ou éducateurs professionnel) agréé par la CPNEFP

Le Président du jury sera désigné entre le membre du collège employeur et celui du collège salarié.

GLOSSAIRE

- CNAPS Conseil National des Activités Privées de Sécurité
- SCC : Société Centrale Canine
- CPNEFP : « Commission Paritaire National de l’Emploi et de la Formation Professionnelle »
- QCU Questions à Choix Uniques
- SST Sauveteur Secouriste du Travail
- INRS Institut National de Recherche et de Sécurité
- DDPP : Direction Départementale de la Protection de la Population

[Tapez un texte]

S.A.R.L. au Capital de 10 000 € SIRET 530 709 070 00011 Code A.P.E. 8559A

Siège Social : 80, avenue du Général de Gaulle 91170 VIRY CHATILLON – Lieu de formation : 161 rue Fontenay 94300 VINCENNES

☎ 01 58 64 04 82 📠 01 58 64 04 95 contact@capf-formation.fr - www.capf-formation.fr